



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1274-26
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS
ET DE RÉGIE INTERNE 1274**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274:

AVIS est, par les présentes, donné que:

1. Lors d'une séance tenue le 19 juin 2017, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1274-26 intitulé:

Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 en ajoutant quelques définitions en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 3 juillet 2017, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Ce projet de règlement n° 1274-26 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

Note explicative du Règlement 1274-26

Le règlement 1274-26 a pour objet d'ajouter, à l'annexe 1 du Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274, les expressions et les définitions suivantes :

1. « Toit végétalisé » : Superficie végétalisée d'un toit qui est conçue pour permettre la croissance de la végétation, incluant la culture potagère en bacs ou en sacs;
2. « Mur végétalisé » : Superficie végétalisée d'un mur extérieur conçue conformément à la réglementation applicable et pouvant être constituée de :
 - a) plantes grimpantes;
 - b) modules alvéolés permettant la plantation sur le mur;
 - c) tout type de support pouvant être fixé ou intégré et permettant la plantation et la prolifération de plantes.

Service du développement et de l'aménagement du territoire
3 mai 2017

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingtième (20^e) jour du mois de juin deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca